



**Pour réduire nos déchets,
une semaine européenne
et une ambition métropolitaine**

Sommaire

- 6 → Semaine européenne de la réduction des déchets, demandez le programme !

- 7 → Le réemploi et la réparation des objets à l'honneur de la semaine européenne de la réduction des déchets

- 12 → Jeter moins, trier plus et mieux, c'est possible !

- 14 → Réduire les déchets : tout un programme !



Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille



Réduire ses déchets contribue à limiter les incidences sur l'environnement, en recourant moins à leur incinération et à leur stockage. C'est aussi maîtriser les coûts liés à leur collecte, leur recyclage, leur valorisation énergétique et leur élimination. C'est l'affaire de tous.

La feuille de route de la MEL est claire : réduire les déchets de 50 kg par an et par habitant d'ici à 2030, sachant que chaque Métropolitain jette actuellement l'équivalent de 557 kg chaque année. Cette ambition est donc tenable si chacun adopte les bons gestes.

Dans cette perspective, il s'agit en premier lieu d'inciter les citoyens à réduire et à trier leurs déchets. La MEL est heureuse de participer à la semaine européenne de réduction des déchets (SERD) aux côtés de 13 communes volontaires, un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la réduction des déchets.

Durant la dernière semaine du mois de novembre, tout le monde peut mener des actions de sensibilisation : les collectivités territoriales, les administrations, les associations, les entreprises, les établissements scolaires, les maisons de retraite, les hôpitaux... mais aussi les habitants ! Ensemble, relevons le grand défi de la réduction des déchets. Jeter moins, trier mieux, c'est maintenant !

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous sommes à un moment charnière en matière de réduction et de gestion des déchets. Les enjeux sont grands et multiples. Il nous faut répondre aux objectifs fixés par une législation qui s'est largement enrichie ces dernières années, et opérer de profondes mutations telles que le tri à la source des biodéchets ou encore l'extension des consignes de tri.

Nous allons, ensemble, citoyens, politiques, administrations, services, apporter des solutions concrètes à nos métropolitains et répondre aux enjeux de la crise climatique et aux nombreuses réglementations qui se mettent en place et auxquelles nous devons nous conformer.

Les années qui arrivent seront l'occasion de voir se transposer concrètement les solutions que nous avons imaginées pour notre métropole.

Régis Cauche

Vice-président de la MEL en charge de la Propreté de l'espace public
Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets

Régis Cauche

Vice-Président de la de la Métropole
Européenne de Lille en charge de la
Propreté de l'espace public
Prévention, collecte,
traitement, tri et
valorisation
des déchets.
Maire de Croix



La semaine européenne de réduction des déchets dans la MEL



La participation active de la Métropole Européenne de Lille à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets démontre son engagement en faveur d'une gestion responsable des déchets et sa volonté de sensibiliser la population métropolitaine à l'importance de la réduction des déchets. Grâce à sa stratégie et aux initiatives définies dans le Schéma Directeur des Déchets Ménagers et le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la MEL travaille ardemment pour un avenir plus durable, où la réduction des déchets est au cœur de nos préoccupations. Cette année, ce sont 13 communes du territoire métropolitain* – pour un total de près de 500 000 habitants – qui sont engagées dans cette semaine européenne de réduction des déchets avec la MEL. Cette initiative européenne, qui se déroule chaque année en novembre, vise à sensibiliser les citoyens, les entreprises et les collectivités à la nécessité de réduire la production de déchets.

En 2023, la thématique choisie par la MEL est **le réemploi et la réparation des objets**. Pour la MEL, cette ambition vise à prolonger la durée de vie des produits, réduire les déchets et minimiser l'impact environnemental associé à la fabrication et à l'élimination des biens de consommation.

Le prolongement de la durée de vie des objets grâce au réemploi et à la réparation constitue une boucle vertueuse qui présente de nombreux avantages :

- **Réduction des déchets** : en réparant les objets et en leur donnant une seconde vie, on évite qu'ils ne finissent prématurément à la poubelle. Cela contribue à réduire la quantité de déchets solides générés, ce qui est essentiel pour la gestion durable des déchets.
- **Économie de ressources** : la réparation et le réemploi permettent d'économiser les ressources naturelles nécessaires à la fabrication de nouveaux produits. Moins de matières premières sont extraites, ce qui réduit la pression sur l'environnement et les écosystèmes.
- **Réduction de l'empreinte carbone** : la fabrication de nouveaux produits a tendance à générer des émissions de gaz à effet de serre. En prolongeant la vie des objets existants, on réduit la demande de nouvelles productions, ce qui peut contribuer à réduire les émissions de carbone.
- **Économies financières** : réparer un objet existant ou acheter des produits d'occasion peut être moins coûteux que l'achat de nouveaux produits, ce qui permet d'économiser de l'argent pour les consommateurs.
- **Création d'emplois locaux** : les industries liées à la réparation et au réemploi peuvent générer des emplois locaux et notamment des emplois en insertion, dans les domaines de la réparation, de la restauration, et de la vente d'articles d'occasion.
- **Promotion de l'économie circulaire** : le réemploi et la réparation font partie intégrante de l'économie circulaire, qui vise à minimiser le gaspillage en réutilisant et en recyclant les ressources existantes.
- **Sensibilisation à la durabilité** : encourager le réemploi et la réparation sensibilise les consommateurs à l'importance de la durabilité et de la conservation des ressources, ce qui peut contribuer à un changement de comportement plus large en faveur de modes de vie plus respectueux de l'environnement.

En somme, le réemploi et la réparation sont des approches importantes pour promouvoir la durabilité, réduire les déchets, préserver les ressources et favoriser une économie plus respectueuse de l'environnement. Ils sont devenus un des éléments clés de la stratégie métropolitaine de gestion des déchets et de lutte contre le changement climatique.

*Armentières, Forest-sur-Marque, Hem, La Madeleine, Lille, Marquette-lez-Lille, Mouvaux, Provin, Radinghem-en-Weppes, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Santes, Tourcoing.

Le réemploi et la réparation des objets à l'honneur de la semaine européenne de la réduction des déchets

Notre métropole est depuis des décennies une véritable « terre de réemploi » : elle est célèbre pour ses braderies, et riche d'acteurs associatifs et économiques qui pratiquent le réemploi sous plusieurs formes :

- **Le marché de l'occasion (à but lucratif)** : il s'agit des commerçants issus de l'économie conventionnelle, qui pratiquent la vente d'objets d'occasion : brocanteurs, antiquaires, magasins d'occasion divers, rayons d'objets de seconde main dans la grande distribution... ;
- **Le réemploi solidaire (à but non lucratif)** : on y retrouve les associations caritatives et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui gèrent des magasins d'objets de seconde main appelés « ressourceries » et « recycleries », en employant des personnes en insertion professionnelle. Ces ressourceries peuvent être généralistes quand on y trouve tous les objets de la maison, ou bien spécialisées dans une catégorie particulière de produits (livres, jouets, vêtements, articles de sports, électroménager...);
- **les initiatives citoyennes à l'échelle des communes et des quartiers** : il s'agit de collectifs d'habitants qui, parfois avec l'appui de la municipalité, pratiquent l'échange d'objets et de services dans un esprit d'entraide, de réduction de la consommation et des déchets. Renseignez-vous pour savoir si cela existe dans votre quartier !

Le réemploi à partir des déchèteries, une action phare de la MEL

Le réemploi est une action forte de la MEL dans le cadre de son nouveau PLPDMA (programme local de prévention des déchets), adopté en juin 2023.

Parmi les diverses actions possibles pour la réduction des déchets, le PLPDMA de la MEL développe un axe spécifique autour du réemploi, et notamment sur **la possibilité de dépôt d'objets en bon état dans les zones « réemploi » des 13 déchèteries du territoire.**

Il existe en effet depuis 2014 un local « réemploi » dans chaque déchèterie de la Métropole Européenne de Lille, où les usagers peuvent déposer les objets en bon état lors de leurs passages.

Ces locaux accueillent tous les objets de la maison comme par exemple : meubles, vaisselle, éléments de décoration, petits appareils électriques, jouets, outils, équipements de sport ou de santé, éléments de construction, etc...

Ces objets seront récupérés et triés par des entreprises de réinsertion par le travail, puis revendus à petit prix dans les ressourceries « Restore » à Roubaix et « Grenier d'envie » à Seclin, Marquillies, Bondues et Halluin.

MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE



À la déchèterie, vos objets en bon état ont une seconde vie

→ Déposez-les au local réemploi !



OBJECTIF 2050
-50kg
DE DÉCHETS
PAR HABITANT

AVEZ LE BON GESTE
CHANGEZ DE RÉFLEXE

MEL

MEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA MEL



Retrouver l'annuaire des acteurs du réemploi sur le territoire métropolitain

Les objectifs du PLPDMA pour le réemploi

Objectif à 2030

Viser **1 500 tonnes** collectées par an dans les zones réemploi de des déchèteries, dont **80 % effectivement réemployées**, soit environ **1 200 tonnes**.



Pour faciliter le parcours des usagers, **la MEL a souhaité harmoniser la signalétique dans les 13 déchèteries du territoire**. Les numéros de bennes sont repérables plus facilement et des pictogrammes ont été ajoutés au texte, pour simplifier les consignes de tri. Les locaux réemploi sont également mis en avant, avec une signalétique dédiée, pour inciter les usagers à y déposer leurs

objets en bon état. **Cette nouvelle signalétique directionnelle, plus intuitive, remplacera les anciennes signalétiques multiples des différents sites**. Elle permettra de mieux accueillir les usagers pour mieux trier. Les locaux réemploi vont être progressivement remis à neuf ou remplacés à partir de fin 2023.



La MEL soutient la seconde vie des objets grâce aux locaux « réemploi » de ses déchèteries et aux recycleries de ses partenaires



Un réseau riche et dense métropolitain de repair-cafés et de réparateurs

Les repair-cafés sont des ateliers organisés par des associations, des communes, des centres sociaux ou encore des collectifs citoyens pour apprendre à réparer ses objets défectueux au lieu de les jeter. Ils sont aussi l'occasion de rencontres entre habitants, de partages de savoirs et d'expériences. **Il existe une trentaine de repair-cafés répartis sur le territoire de la MEL.**

Dans le cadre de son PLPDMA, la MEL a prévu de **construire une stratégie d'accompagnement à la création et à la pérennisation des repair-cafés de son territoire, en lien avec les structures et les communes.**

Le territoire compte également des réparateurs professionnels recensés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans le cadre de leur réseau Répar'acteur. Avec la mise en place des bonus réparation de l'État, l'offre pour prolonger la durée de vie des objets s'étoffe et se renforce !



Retrouvez la cartographie des repair-cafés du territoire métropolitain

Le saviez-vous ?

Faites réparer vos objets avec le bonus réparation de l'État :

→ Une aide de 0 à 20 euros minimum et de 45 à 90 euros maximum qui varie en fonction du type d'appareils électriques et électroniques que vous souhaitez réparer. Afin de bénéficier du dispositif, vous devez obligatoirement faire appel à un réparateur labellisé QualiRépar.

La liste des produits concernés par le bonus réparation et l'annuaire des réparateurs agréés disponible sur le site d'Ecologic ou d'Ecosystem, les deux éco-organismes qui participent à mettre en œuvre cette initiative.

<https://www.ecologic-france.com/> et <https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/>

→ Une aide pour financer la réparation de vos vêtements ou de vos chaussures d'un montant allant de 6 à 25 euros. Afin de profiter de cette aide vous devez vous diriger vers une entreprise de réparation, un réparateur à domicile, un artisan couturier ou un cordonnier, labellisés par l'éco-organisme Refashion.

<https://refashion.fr/citoyen/fr>

Semaine Européenne de Réduction des Déchets dans la MEL, demandez le programme !

MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

RESSOURCE

Plus on réemploie, moins on jette!

Semaine européenne de réduction des déchets
→ Du 18 au 26 novembre 2023

AYEZ LE BON GESTE
CHANGEZ DE RÉFLEXE

MEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA MEL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LILLE

MEL

Au programme : de nombreux ateliers pratiques grand public sur la réparation, le réemploi et d'autres thèmes de la réduction des déchets, des repairs-cafés, des fresques (déchets, climat, partage), des expositions, des escape games, des projections de films/reportages, des animations en déchèteries, des conférences et tables rondes, des visites du centre de tri d'Halluin, du centre de valorisation énergétique (CVE) de la MEL et de recycleries, une rencontre avec des réparateurs professionnels lillois, une collecte de jouets au profit des Restos du cœur, des chantiers participatifs...

Pour toute question :

contact-dechets@lillemetropole.fr

0 800 711 771 du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (service et appel gratuits).



Retrouver l'intégralité du programme

Gérer, trier et valoriser les déchets : le rôle essentiel de la MEL

■ **La Métropole Européenne de Lille (MEL) assure la prévention, la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des 95 communes de son territoire qui représentent près de 1 200 000 habitants.**

Les déchets ménagers et assimilés, c'est quoi exactement ?

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Ces derniers sont principalement générés par les activités économiques et peuvent être collectés avec ceux des ménages, dès lors qu'ils ont des caractéristiques similaires à ceux des ménages et que la collecte ne nécessite pas de sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) pour lesquels la limite de 1 100 litres hebdomadaires tous flux confondus s'applique, et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux,...).

La MEL assure la prévention, la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

La collecte des déchets s'effectue via des collectes en porte-à-porte ou via des points d'apports volontaires. **La MEL est propriétaire de 13 déchèteries fixes et organise 26 déchèteries mobiles pour la collecte séparée des déchets encombrants et/ou dangereux.**

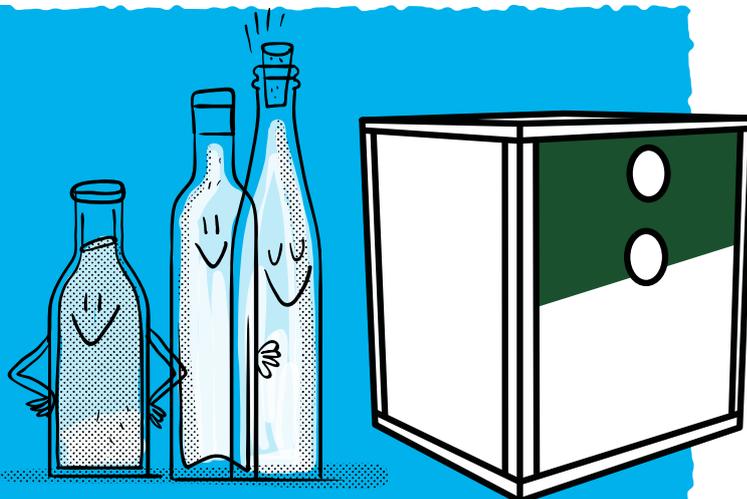
Des installations propres pour le traitement et la valorisation des déchets

- **Deux Centres de Tri des emballages ménagers et des papiers graphiques** (Lille/Loos et Halluin) dont les travaux sont en cours afin d'être en capacité de répondre à l'extension des consignes de tri. Les matières sont séparées et recyclées pour être réutilisées dans de nouveaux produits.
- **Un Centre de Valorisation Organique (CVO)** à Sequedin permet de valoriser les biodéchets collectés en porte-à-porte, les déchets organiques issus de la collecte des restaurants collectifs scolaires et les déchets verts des déchèteries et des services techniques municipaux métropolitains. Ces déchets entrent dans un cycle de méthanisation et de compostage qui permettent de générer du biométhane (après épuration du biogaz) injecté dans le réseau de distribution publique GRT ainsi que du compost servant d'amendement aux agriculteurs, particuliers et services communaux.,
- **Un Centre de Valorisation Énergétique (CVE)** à Halluin valorise énergétiquement les ordures ménagères résiduelles pour produire de l'électricité (**79 % de vente sur le Réseau de Transport d'Electricité et 21 % d'auto-consommation**) et de la chaleur permettant d'alimenter les réseaux de chaleur déjà existants de la métropole.

Vers la fin du verre dans les poubelles

Pour trier toujours plus et mieux, des communes de la métropole sont volontaires pour expérimenter le dépôt des bouteilles et bocaux en verre dans des points d'apport volontaire (PAV). Concrètement ? Cela fait de la place dans les bacs, pour mieux trier. **Ces équipements seront déployés progressivement jusqu'à fin 2024.**

Pour en savoir plus :
www.lillemetropole.fr/PAV



Jeter moins, trier plus et mieux, c'est possible !

Avec son Schéma directeur des déchets ménagers adopté en avril 2021, la MEL réaffirme son engagement pour l'économie circulaire avec un budget d'investissement de 81,5 millions d'Euros d'ici 2026.

Avec ce document stratégique, la MEL souhaite répondre :

- aux nouveaux enjeux environnementaux (réduire les déchets, favoriser un meilleur tri des déchets ...) ;
- aux besoins des Métropolitains en améliorant la qualité du service et en simplifiant les modes de collecte ;
- aux objectifs réglementaires et recommandations nationales et régionales (extension des consignes de tri, modification des couleurs des bacs...).

La stratégie déployée par la MEL contribuera à la réussite des objectifs du Plan Climat métropolitain et participera à décarboner la production d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre, valoriser la chaleur dite « fatale » dans de futurs réseaux de chaleur et à développer le biométhane pour augmenter la production d'énergie renouvelable et locale.

Au travers de son Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés, la MEL prévoit d'ici 2030 de :

1. **Jeter moins**, en transformant les déchets en ressources, dans une logique d'économie circulaire, via le compostage, la réparation ou encore le réemploi qui permettent de donner une seconde vie aux objets. Et en impliquant les habitants et acteurs locaux dans cette démarche de réduction au travers de leurs modes de consommation.

La MEL a adopté son second programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en juin 2023 qui présente les orientations stratégiques et le plan d'actions pluriannuel associé, afin d'atteindre l'objectif réglementaire de réduction des déchets de -15 % en 2030.

Les 6 axes et 18 actions du programme devront permettre une diminution de la production des déchets de 50 kg/hab entre 2020 et 2030.



Progressivement, les couleurs des bacs et sacs changent...

Jusqu'en 2025 et sur tout le territoire métropolitain, les couvercles des poubelles destinés aux emballages ménagers et papiers (« les recyclables ») vont être peu à peu remplacés et harmonisés. Comme partout ailleurs en France, ils seront désormais :

- **gris** (ordures ménagères),
- **jaunes** (emballages recyclables),
- **bruns** (biodéchets).



2. Trier plus et mieux, pour réduire le volume des bacs gris (ordures ménagères), la MEL simplifie et généralise ses prestations en faveur de la collecte séparée des déchets. Concernant les déchets à trier, les consignes de tri seront harmonisées pour faciliter leur mise en œuvre

sur notre territoire, en reprenant le geste majoritaire en France : une collecte de tous les emballages ménagers et des papiers graphiques en mélange dans une poubelle jaune et la collecte séparée du verre au sein de points d'apport volontaire. Toutes ces matières sont séparées dans les centres de tri de la MEL pour être réutilisées, après une opération de recyclage, dans de nouveaux produits.

Le geste de tri des biodéchets

Déjà en vigueur sur une partie de la MEL (87 communes, soit 40% de la population), sera progressivement étendu au reste du territoire. Ce déploiement passera par une diversité de solutions (compostages individuels, apport volontaire par abri-bacs et poubelles dédiées).

Cette matière organique est ensuite acheminée au CVO pour compostage et méthanisation.



3. Améliorer le service à l'habitant dans un espace public de qualité, en proposant notamment un service de collecte optimal tant en porte-à-porte, qu'en points d'apport volontaire ou en déchèterie. Et en uniformisant les couleurs des bacs en reprenant celles majoritaires à l'échelle nationale. L'ensemble de ces actions contribuent à la simplification du geste de tri !

4. Moderniser le traitement des déchets, afin de pouvoir recycler l'ensemble des plastiques dans les centres de tri, de produire une qualité de compost conforme aux nouvelles réglementations et d'augmenter la production de biométhane au sein du CVO. Et d'augmenter le rendement énergétique du CVE pour développer les réseaux de chaleur qui chauffent des équipements ou des ménages.

Réduire les déchets : tout un programme !

La MEL a adopté en juin 2023 son 2^e programme de réduction des déchets. C'est-à-dire l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour réduire la production des déchets ménagers et assimilés, déchets produits par les Métropolitains et par les petits acteurs économiques (commerçants, administrations...) du territoire.

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2023-2029 fixe 6 axes à mettre en œuvre à l'horizon 2030 pour atteindre cet objectif :

Axe 1. Conduire des actions transversales de communication, sensibilisation, formation et d'expérimentations menées à l'échelle du territoire. La MEL proposera des visites des outils industriels de valorisation et de traitement des déchets et réalisera des campagnes de communication et de ateliers de sensibilisation pour inciter les citoyens à réduire leurs déchets. Elle participera également à des événements nationaux tels que la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Axe 2. Gérer en proximité des biodéchets avec la mise en œuvre de solutions de gestion et de valorisation des biodéchets via le déploiement du compostage individuel et collectif et le développement d'un service de broyage des végétaux.

Axe 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire avec la création et l'animation d'un réseau pour éviter le gaspillage et diffuser un référentiel des acteurs et des solutions. La MEL proposera également un programme d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire au sein des restaurants collectifs.

Axe 4. Donner une seconde vie aux objets à travers le réemploi et la réparation. La MEL créera un lieu emblématique, grand public, autour de la prévention des déchets, la réparation, le réemploi et l'économie circulaire. Elle encouragera le déploiement de points d'apport volontaires (PAV) textiles dans les communes.

Axe 5. Accompagner les Métropolitains vers une consommation plus sobre en luttant contre la pollution par le plastique et en réduisant notre empreinte environnementale. La MEL proposera des programmes d'accompagnement pour les restaurateurs, artisans et commerçants. Enfin, elle continuera de lutter contre les imprimés publicitaires non sollicités en diffusant de manière régulière les autocollants « stop pub », en attendant la mise en œuvre potentielle du « oui pub » à l'échelle nationale.

Axe 6. Devenir des collectivités exemplaires en réduisant nos déchets au quotidien au sein de nos équipements et lors des événements organisés par la MEL et les communes. La MEL va réduire les déchets produits au sein de ses équipements en réduisant les plastiques à usage unique, en luttant contre le gaspillage alimentaire, en mettant en place le tri des biodéchets, et en développant l'achat de matériel de seconde main. Enfin, concernant les événements, la MEL va déployer et installer des outils de prévention et de tri : éco-cups, rampes à eau et corbeilles de tri.



Chaque habitant de la MEL jette **557** kg/an (2020)

15 % en moins de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030

Un enjeu de réduction de 50 kg/habitant entre 2020 et 2030

Cibles de réduction entre 2020 et 2030

	Gisement d'évitement en kg/hab.	Cible de réduction en 2030 en kg/hab.	
GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS			
 COMPOSTAGE	69	9	60%
BROYAGE	63	20	
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	16	1	
TOTAL	148	30	
 RÉPARATION / RÉEMPLOI	55	15	30%
 CONSOMMATION PLUS SOBRE	112	5	10%
TOTAL		50	100%



CONTACTS PRESSE

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

